



La GPSC dans les programmes de coopération

Ce H2N est basé sur le [Guide de la DDC pour l'élaboration des programmes de coopération \(2021\)](#) et son annexe 8 qui met en évidence les considérations clés pour l'élaboration et le suivi d'un programme de coopération, obligatoire dans les contextes fragiles, mais pertinent dans tous les contextes. L'objectif de ce H2N est de donner des orientations au personnel de la DDC sur les éléments essentiels à prendre en compte lors de l'intégration de la GPSC aux niveaux stratégique et opérationnel. Il complète le conseil institutionnel fourni sur demande par l'Unité FCHR.

Intégration de la GPSC dans les programmes de coopération

Pour le développement d'un nouveau Programme de Coopération dans un contexte fragile (tel que défini dans la [Plateforme des Etats de Fragilité de l'OCDE/CAD](#)) - mais aussi au-delà dans tous les contextes marqués par des facteurs de fragilité - les étapes spécifiques de planification et d'élaboration suivantes sont recommandées.

Chapitre 1 : Analyse du contexte

- Afin d'intégrer la sensibilité aux conflits au niveau de l'analyse du contexte, les principaux problèmes et les causes structurelles de la fragilité, des conflits et de la violence doivent être analysés. Les risques et les capacités d'adaptation, les facteurs de résilience, les connecteurs et les diviseurs, sont identifiés afin de faciliter la priorisation des interventions. Les dimensions du cadre de fragilité de l'OCDE/CAD constituent une référence utile reflétée dans l'outil **évaluation de la fragilité** de la boîte à outils du FCHR.
- L'analyse conjointe des piliers humanitaire, de développement et de paix, tant au sein des représentations suisses qu'avec d'autres donateurs et agences, doit servir de base à la programmation conjointe (définition des résultats collectifs). Ceci est au cœur de l'approche nexus telle que définie dans la [recommandation de l'OCDE/CAD](#).

Chapitre 2 : Contributions internationales et suisses dans le pays

- Il convient de faire référence aux cadres nationaux ou internationaux de lutte contre la fragilité, ainsi qu'aux approches intégrées en faveur de sociétés pacifiques, justes et inclusives (ODD 16+).
- Lors de l'élaboration de la cartographie des donateurs, il convient de faire référence aux efforts d'analyse conjointe / de programmation conjointe dans le cadre d'une approche triple nexus.

Chapitre 3 : Résultats des contributions suisses dans le pays

- Intégrer une évaluation des précédentes contributions de la Suisse à la lutte contre les causes profondes de la fragilité, à la prévention et à la transformation des conflits et de la violence, et à la promotion de la cohésion sociale et de la résolution pacifique des conflits.
- Évaluer comment la GPSC et la HRBA ont été intégrées comme une approche transversale dans tous les domaines / programmes, y compris dans leur interrelation avec la gouvernance, le genre et le LNOB.

Chapitre 4 : Implications pour le programme de coopération suisse

- Il convient d'intégrer une description de la manière dont la Suisse, à la lumière des analyses des chapitres précédents, peut contribuer à s'attaquer aux causes profondes de la fragilité, et plus particulièrement à la prévention et à la transformation des conflits et de la violence, ainsi qu'à la promotion de la cohésion sociale et de la résolution pacifique des conflits.
- Les implications pour le nouveau programme de coopération doivent être explicites : Comment les interventions de la Suisse peuvent-elles contribuer à la paix et à la construction de l'État ? Comment la Suisse peut-elle contribuer à la prévention/transformation des conflits/de la violence et à la résolution

pacifique des conflits ? Cela peut se faire par le biais d'interventions sectorielles spécifiques et/ou par l'intégration transversale de la sensibilité aux conflits dans tous les secteurs.

Chapitre 5 : Priorités, objectifs et théories du changement

- Les priorités et les objectifs sont basés sur les risques et les capacités d'adaptation, les facteurs de résilience, les connecteurs et les diviseurs, les leviers et les pivots identifiés dans l'analyse du contexte, en tenant compte de l'avantage comparatif de la Suisse et de la combinaison des instruments disponibles. Il convient de définir des résultats collectifs pour l'ensemble des piliers du triple nexus, en tirant parti de la force de chaque instrument et en les combinant pour un plus grand impact.
- L'hypothèse d'impact et la théorie du changement (TdC) soulignent comment les interventions sélectionnées/priorisées dans les différents résultats du portefeuille contribueront à traiter les causes profondes de la fragilité et à prévenir et transformer les conflits et la violence.
- La réduction de la pauvreté et le respect des droits de l'homme doivent être considérés comme une contribution importante à la prévention et à la transformation des conflits et de la violence.
- Dans les thèmes transversaux, il convient d'inclure les liens entre la gouvernance, le genre et les LNOB, d'une part, et le respect et la promotion des droits de l'homme (HRBA), d'autre part, ainsi que la référence explicite à la prévention des conflits et à la promotion de mécanismes pacifiques de résolution des conflits (GPSC).

Chapitre 6 : Gestion et mise en œuvre du programme

- Il s'agit d'intégrer des éléments clés sur la manière dont la composition du portefeuille est alignée sur une approche GPSC, et comment elle permet à la Suisse de rester engagée dans tous les scénarios.
- Une évaluation solide des risques et les mesures d'atténuation correspondantes doivent être décrites, en accordant une attention particulière aux questions de sécurité. Une évaluation des options de surveillance à distance / surveillance par des tiers pourrait être ajoutée.
- La mise en œuvre du programme doit suivre une logique de gestion adaptative qui doit être expliquée.
- Les compétences de la GPSC sont obligatoires dans les contextes fragiles et affectés par des conflits et doivent donc être régulièrement réévaluées et renforcées, en particulier avec le nouveau personnel.

Chapitre 7 : Pilotage et suivi stratégiques

- L'intégration de la GPSC dans un programme de coopération implique des analyses MERV plus fréquentes. Les représentations suisses à l'étranger doivent planifier soigneusement ces processus collectifs MERVs (qui est inclus dans la réflexion, quand, comment).
- Adaptation aux scénarios : Comment la mise en œuvre d'un programme de coopération changera-t-elle selon les scénarios ? Les adaptations possibles des activités du Portfolio Outcome et des modalités d'aide / modalités de mise en œuvre doivent être incluses dans chaque scénario défini.

Annexe : Cadre de résultats (RF)

Les indicateurs thématiques de référence sur la fragilité, les conflits et les droits de l'homme (ARI's, TRI's FCHR) sont obligatoires pour les programmes de coopération dans les pays classés comme fragiles par l'OCDE/CAD. La liste obligatoire des [ARI/TRI FCHR](#) doit être examinée et les indicateurs sélectionnés s'ils sont pertinents dans la situation spécifique du pays. Les ARI/TRI du CCDH devraient aider à préparer les scénarios et les implications des programmes. Si un pays traverse une crise importante après une période de stabilité ou de fragilité accrue dans toutes les dimensions du cadre de fragilité de l'OCDE/CAD, il est fortement recommandé de revoir le cadre de résultats et d'ajouter les ARI/TRI pertinents du CCSR.

Les efforts visant à renforcer l'approche du triple lien, ainsi qu'à renforcer les compétences de la GPSC au sein du personnel et des partenaires doivent être inclus dans le cadre de référence (sous (6) "Résultats de gestion/performance") et des indicateurs ou des objectifs pour mesurer l'évolution doivent être définis (par exemple dans un plan d'action).

Unité FCHR, Berne, version F, avril 2022